



Tél. 022 322 24 24
Fax 022 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

A l'Assemblée générale des actionnaires de

PrimeEnergy Cleantech SA

Ringstrasse 9
4123 Allschwil

Rapport de l'organe de révision Comptes annuels 2015

(période du 1.1. au 31.12.2015)

30 juin 2016
2160'0031/10-2
PFA/DRE/cmi

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des actionnaires de

PrimeEnergyCleantech SA, Allschwil

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de PrimeEnergy Cleantech SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note II de l'annexe aux comptes annuels où il est fait état d'une incertitude significative concernant l'évaluation et la continuité d'exploitation relative à l'activité photovoltaïque. Celle-ci ne peut être appréciée finalement pour le moment. Ces éléments indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Notre opinion d'audit ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'art. 728 al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration, était documenté, mais n'avait pas été appliqué sur tous les points essentiels pour le processus important de traitement des décomptes reçus des régies.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

En outre, nous attestons que la proposition de reporter à nouveau la perte de l'exercice est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 30 juin 2016

BDO SA



Patrick Faoro

Expert-réviser agréé
Auditeur responsable



Damien Repond

Expert-réviser agréé

Annexes

Comptes annuels

PrimeEnergy Cleantech SA, Allschwil

BILAN DE L'EXERCICE 2015

(pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015)

(exprimés en CHF)

ACTIF	Annexe	31.12.2015
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		
Caisse		133.35
Avoirs bancaires		6'288.84
Avoirs bancaires liés aux immeubles		574'298.51
		<u>580'720.70</u>
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		<u>100'952.50</u>
Autres créances à court terme		
Acomptes versés		-
Prêts accordés à l'actionnaire		1'367'184.63
Prêts accordés à des sociétés liées	II	13'861'995.54
Créances auprès des régies immobilières		126'946.20
Autres créances à court terme		3'611.50
		<u>15'359'737.87</u>
Actifs de régularisation		<u>333'402.63</u>
Total de l'actif circulant		<u>16'374'813.70</u>
Participations	II, III 1)	<u>7'098'727.90</u>
Prêts accordés à des sociétés liées, postposés	II, III 3)	<u>1'600'000.00</u>
Immobilisations corporelles		
Mobilier et matériel de bureau, net		28'800.00
Installations informatiques, net		16'700.00
Véhicules, net		24'600.00
		<u>70'100.00</u>
Terrains non bâtis	II, III 4) et 5)	1'524'000.00
Immeubles	II, III 4) et 5)	53'793'000.00
		<u>55'317'000.00</u>
		<u>55'387'100.00</u>
Total de l'actif immobilisé		<u>64'085'827.90</u>
Total de l'actif		<u>80'460'641.60</u>

PrimeEnergy Cleantech SA, Allschwil**BILAN DE L'EXERCICE 2015**(pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015)

(exprimés en CHF)

PASSIF	Annexe	31.12.2015
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		<u>317'263.99</u>
Emprunt obligataire court terme portant intérêt	III 8)	<u>270'000.00</u>
Dettes à court terme portant intérêt :		
Engagements bancaires à court terme		<u>128'484.25</u>
		<u>128'484.25</u>
Autres dettes à court terme :		
Engagements envers les régies immobilières		27'708.05
Autres dettes à court terme		<u>2'975'429.36</u>
		<u>3'003'137.41</u>
Passifs de régularisation		<u>1'420'233.40</u>
Total des capitaux étrangers à court terme		<u>5'139'119.05</u>
Dettes à long terme portant intérêt ;		
Emprunts hypothécaires	III 4)	45'799'050.00
Emprunts obligataires	III 8)	<u>23'570'000.00</u>
		<u>69'369'050.00</u>
Autres dettes à long terme :		
Engagements envers des personnes proches		<u>1'866'831.25</u>
		<u>1'866'831.25</u>
Total des capitaux étrangers à long terme		<u>71'235'881.25</u>
Capitaux propres		
Capital social		3'000'000.00
Réserve légale issue du capital		500'000.00
Réserve légale issue du bénéfice		600'000.00
Perte résultant du compte de résultat		
PP report		461'493.16
Perte de l'exercice		<u>(475'851.86)</u>
		<u>(14'358.70)</u>
Total des capitaux propres		<u>4'085'641.30</u>
Total du passif		<u>80'460'641.60</u>

PrimeEnergy Cleantech SA, AllschwilCOMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015
(pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015)

(exprimés en CHF)

Annexe	2015 (12 mois)
Produits nets des ventes et de prestations de services :	
Produits de prestations de services	1'118'326.10
Produits de revenus locatifs	1'784'349.20
	<u>2'902'675.30</u>
Charges de matériel	
Frais d'émission	2'620.00
Entretien	171'454.13
Frais divers	100'905.08
Assurances	5'913.45
Frais de gestion	79'503.55
Autres frais administratifs	46'801.76
Intérêts hypothécaires	372'763.90
	<u>779'961.87</u>
Bénéfice brut I	<u>2'122'713.43</u>
Charges de personnel	
Charges salariales	367'380.05
Charges d'assurances sociales	-56'574.25
Autres charges de personnel	12'301.17
	<u>323'106.97</u>
Bénéfice brut II	<u>1'799'606.46</u>
Autres charges d'exploitation	
Charges de locaux	183'649.85
Entretien, réparation, remplacement	15'423.81
Charges de véhicules	34'460.16
Assurances-choses, droits et taxes	16'065.70
Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	1'157.70
Frais d'administration et charges d'informatique	38'955.93
Honoraires pour Comptabilité, conseils et révision III 10)	443'003.12
Publicité	176'431.33
	<u>909'147.60</u>
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS (EBITDA)	<u>890'458.86</u>

	Annexe	2015 (12 mois)
Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé		
Amortissements sur immobilisations corporelles meubles		52'904.99
Amortissements sur immobilisations corporelles immeubles		404'979.54
Amortissements sur immobilisation incorporelles		1'085.00
		<u>458'969.53</u>
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS (EBIT)		
		<u>431'489.33</u>
Charges financières		
Charges d'intérêts bancaires		(28'440.02)
Intérêts sur les emprunts obligataires		(1'242'270.87)
Autres charges financières		(150'393.53)
		<u>(1'421'104.42)</u>
Produits financiers		
Produits des intérêts bancaires		16.71
Produits des intérêts des prêts		814'136.65
Autres produits financiers		-
		<u>814'153.36</u>
Produits hors exploitation		<u>11'466.00</u>
Produits et charges extraordinaires		
Produits extraordinaire ou hors période	III 6)	1'526'030.78
Charges extraordinaires ou hors période	III 6)	(1'541'507.81)
		<u>-15'477.03</u>
RÉSULTAT ANNUEL AVANT IMPÔTS (EBT)		
		<u>(179'472.76)</u>
Impôts directs		
Impôts cantonaux, communaux et fédéral direct		(296'379.10)
		<u>(296'379.10)</u>
RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2015		
		<u><u>(475'851.86)</u></u>

	31.12.2015
	(12 mois)
	(CHF)
Bénéfice (Perte) l'exercice	(475'851.86)
Amortissements de l'actif immobilisé	458'969.53
Autres charges (produits) sans incidence sur la trésorerie	95'499.97
Diminution (augmentation) des créances résultant de livraisons et de prestation	19'417.60
Diminution (augmentation) créances auprès des régies immobilières	(26'484.43)
Diminution (augmentation) des actifs de régularisations	(16'350.14)
Diminution (augmentation) des acomptes versés	605'000.00
Diminution (augmentation) autres créances à court terme	44'341.10
Augmentation (diminution) des dettes résultant de livraisons et de prestations	(158'454.80)
Augmentation (diminution) engagements envers les régies immobilières	27'708.05
Augmentation (diminution) Autres dettes à court termes	2'396'643.44
Augmentation (diminution) des passifs de régularisations	190'337.66
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (cash-flow d'exploitation)	3'160'776.12
(Achats) immeubles	(21'002'979.54)
(Investissements) Participations	(74'266.82)
Remboursements prêts accordés à l'actionnaire	1'726'779.53
(Versements) Prêts accordés à des sociétés liées	(24'378.86)
Reclassification prêts accordés à des sociétés liés	(1'600'000.00)
(Investissements) immobilisations corporelles	(77'304.99)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(21'052'150.68)
Augmentation financement emprunts hypothécaires	26'243'000.00
(Remboursement) financement emprunts hypothécaires	(10'088'600.00)
Augmentation financement emprunts obligataires	530'000.00
(Remboursement) financement emprunts obligataires	(1'120'000.00)
Reclassifications des obligations à court terme	270'000.00
Augmentation financement engagements à long terme envers des personnes p	1'866'831.25
(Remboursement) financement engagements à long terme envers des person	(30'060.00)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	17'671'171.25
Variation des liquidités	(220'203.31)
Liquidités au 1er janvier	672'439.76
Liquidités au 31 décembre	452'236.45
Variation des liquidités	(220'203.31)

I. Raison sociale, forme juridique, siège de la Société et domaines d'activité (art. 959c al. 2. ch 2 CO)

PrimeEnergy Cleantech SA est une société anonyme de droit suisse au capital de CHF 3'000'000, elle est inscrite au Registre du commerce de Bâle-campagne sous référence CHE-241.062.519. Son siège est à Allschwil. Elle a une succursale à Genève.

PrimeEnergy Cleantech SA a été constituée le 30 mai 2011. Ses activités consistent en des opérations d'engineering, développement et investissements dans le secteur du cleantech sur le plan national et international, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, énergie solaire photovoltaïque, énergie solaire thermique, énergie éolienne, énergie hydraulique ; de la construction et transformation d'immeubles (achat, vente, gestion, administration et mise en valeur de biens immobiliers et mobiliers, à l'exception d'opérations prohibées par la LFAIE) ; et toutes opérations fiduciaires et prises de participation dans des sociétés en raison du but, à l'exception d'opérations prohibées par la LFAIE (cf. statuts pour but complet).

PrimeEnergy Cleantech SA investit directement ou indirectement dans des projets écologiques (photovoltaïques ou éoliens) ainsi que dans des immeubles.

Les projets d'investissements ont une durée de vie estimée, au minimum, entre vingt-cinq et trente ans, et une durée indéterminée pour les investissements immobiliers.

Le groupe se finance par des fonds propres, des emprunts obligataires, ainsi que des crédits bancaires sécurisés liés aux revenus des installations écologiques ou par gages immobiliers. Les échéances de dettes se situent entre trois et douze ans. La direction prend soin de la liquidité en permanence. Il existe des réserves d'endettement sur les projets écologiques ainsi que sur les immeubles. En outre, il y a un marché secondaire pour la vente des investissements écologiques, mais aussi des immeubles ce qui permet de réaliser des projets avant leur fin de vie résiduelle. La décision de procéder à une transaction de vente sera validée si l'ensemble des conditions requises permettent une plus-value ou encore une opération économiquement intéressante pour le groupe. Par conséquent, ces différents marchés sont observés en permanence par les organes de la société dans le but d'anticiper toute opération positive.

Le conseil d'administration prévoit de prendre les dispositions nécessaires sur la décision de refinancement avec les conditions les plus favorables, au plus tard, deux ans avant le remboursement d'un emprunt obligataire.

PrimeEnergy Cleantech SA a fusionné au 31 décembre 2014 avec la société Arapak AG, Allschwil, active dans le domaine de la promotion et gestion immobilière, et qui est la propriété du même actionnaire que PrimeEnergy Cleantech SA.

Arapak AG détenait plus de vingt-cinq immeubles en Suisse et opérait dans l'achat, la vente et l'exploitation de biens immobiliers ; elle dispose d'une structure financière saine et d'un bon niveau de rentabilité.

Cette fusion a permis d'assainir la situation financière de PrimeEnergy SA et de générer des revenus récurrents pour la nouvelle société fusionnée.

Au 31 décembre 2015, la Société compte 6 collaborateurs à temps plein.

II. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels et principe généraux d'évaluation (art. 959c al 1, ch. 1 CO)

Principe de base

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Principes de présentation

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions relative au nouveau droit comptable au 1er janvier 2015 et consécutivement à la fusion intervenue à fin 2014 et au fait que les chiffres de l'exercice précédent ne sont pas disponibles et en conformité des dispositions transitoires de la modification du 23 décembre 2011 du code des obligations (art. 2 al. 4), la Société a renoncé à mentionner les chiffres de l'exercice précédent.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation ont été appliqués de manière consistante et permanente et n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de la réintégration d'amortissement mentionnée sous les immeubles.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Toutes les opérations sont inscrites dans les livres de la Société le jour de leur conclusion et évaluées dès ce jour en vue de la détermination du résultat.

Évaluation et continuité d'exploitation

Les états financiers sont établis aux valeurs de continuité d'exploitation. Les rubriques figurant au bilan sont enregistrées à leur valeur nominale ou au plus pour la valeur qu'elles représentent pour la Société, déduction faite des provisions nécessaires commandées par les circonstances.

En liaison avec son activité photovoltaïque, afin de s'assurer de la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité, la Direction de la Société a établi des tableaux, présentant les projections de revenus et de charges de la Société à court, moyen et long terme, ainsi que des tableaux de flux de trésorerie ressortant des investissements effectués et des sources de financements.

Dans le cadre de la détermination de la valorisation de ses revenus futurs, la Direction s'est basée sur la puissance moyenne produite en kilowatt des centrales solaires, déduction faite d'une marge de sécurité, sur un prix de vente supérieur de l'énergie verte par rapport au prix du marché, lequel se réfère aux demandes déposées auprès de la société nationale pour l'exploitation du réseau Swissgrid, et ce pour chaque centrale solaire.

PrimeEnergy Cleantech a demandé l'accréditation Swissgrid pour chacun de ses projets financés, mais reste à ce jour toujours dans l'attente des premiers agréments définitifs pour ses centrales solaires. Si l'agrément Swissgrid est octroyé, les estimations et les valeurs déterminées des revenus futurs prévus par la Direction seront confirmées.

A l'inverse, dans un contexte de baisse du prix de l'énergie verte et des prix rémunérés par le marché, si les certifications Swissgrid venaient à ne pas être octroyées aux centrales solaires aux prix certifiés convenus, les revenus futurs de la Société s'en trouveraient affectés et cette situation pourrait remettre en cause la rentabilité des projets et indirectement l'évaluation des participations et des prêts accordés aux sociétés liées qui détiennent les centrales solaires. Ces éléments indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Les centrales solaires en Allemagne et en France du portefeuille de PrimeEnergy Cleantech SA bénéficient d'ores et déjà de la rémunération du courant à 100% par les gestionnaires de réseau nationaux.

Pour pallier à cette éventualité, le Conseil d'administration de la Société a fusionné au 31 décembre 2014 les sociétés PrimeEnergy Cleantech SA, Genève avec la société Arapak AG, Allschwil afin de permettre de consolider la situation financière des deux sociétés et de générer des revenus récurrents pour la nouvelle société fusionnée.

Les actifs de l'activité photovoltaïques concernés par cette incertitude significative représentent un total de CHF 10'462'524 au 31 décembre 2015, répartis entre les prêts accordés à des sociétés liées ou personnes proches pour un montant de CHF 8'363'996 et les participations pour un montant total de CHF 2'098'528.

Conversion des monnaies étrangères

Durant l'exercice, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours en vigueur à la date de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change ainsi que les corrections d'évaluation résultant du changement des parités monétaires sont comprises dans le résultat de l'exercice.

Pour la clôture annuelle, les cours suivants ont été appliqués pour les principales devises :

31.12.2015

EUR (euro) CHF 1.086343

Participations

Les participations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires, en cas de perte de valeur permanente.

Ne remplissant pas les conditions prévues par l'article 963a al. 1 ch. 1 CO sur la nécessité d'établir une consolidation, le Conseil d'administration a pris la décision de renoncer à l'établissement d'une consolidation de PrimeEnergy Cleantech SA compte tenu qu'une telle consolidation n'apporterait pas une meilleure compréhension de la situation financière de la Société et représenterait un important travail et des coûts supplémentaires disproportionnés.

Immeubles

Les immeubles sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires, en cas de perte de valeur permanente. Il est pratiqué un amortissement sur la durée de vie estimée des biens immobiliers, soit 100 ans.

Le Conseil d'administration a décidé de constituer une provision d'une dépréciation supplémentaire (« impairment ») à la charge du résultat, d'un montant de CHF 1'175'000 sur des immeubles détenus à Kellerackerstr. 35 à Widen dans le canton d'Argovie.

Le Conseil d'administration a décidé de réintégrer des amortissements antérieurs jusqu'à hauteur du prix d'acquisition de 2 biens immobiliers situés à Lucerne (Haldenstrasse 9) et Olten (Unterführungsstrasse 29) chacun pour un montant de CHF 587'500, soit au total CHF 1'175'000.

Frais et coûts liés à la création des emprunts obligataires

Les frais et coûts liés ont été entièrement amortis en 2015 pour un montant de CHF 2 620.

Frais de constitution

Le solde des frais de constitution et les frais immatériels a été intégralement amortis durant la période sous revue.

III. Autres indications exigées au sens de l'art. 959c CO et informations complémentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

1) Participations (art. 959, al. 2, ch. 3 CO)

Nom	Siège	But	Capital-actions	Droits de vote au 31.12.2015
The Real Project AG	Bâle, Suisse	Promotion et gestion immobilière	CHF 2'000'000	30 %

La Société a acquis en date du 8 avril 2013, avec date d'intégration au 31 décembre 2012, une participation minoritaire dans la société « The Real Project AG » à Bâle, portée à 30% en 2013. L'activité de la société consiste en la gestion et l'administration du Voltcenter à Bâle, complexe immobilier regroupant un centre commercial, des locaux de bureaux et privés.

Nom	Siège	But	Capital-actions	Droits de vote au 31.12.2015
Prime Energy Development AG	Allschwil (Bâle Campagne), Suisse	Conception, création de centrales solaires	CHF 600'000	100 %

La Société a acquis en date du 15 mars 2013, avec date d'intégration au 31 décembre 2012, une participation majoritaire dans la société "Prime Energy Development AG" à Allschwil dans le canton de Bâle Campagne. L'activité de la société consiste dans la planification, la conception, la création de systèmes photovoltaïques, centrales solaires ainsi que la vente et l'exploitation de tels systèmes dans le pays.

La société continue de se développer en investissant dans plusieurs centrales photovoltaïques dans le canton de Bâle Campagne et en Suisse Romande.

Nom	Siège	But	Capital-actions	Droits de vote au 31.12.2015
Prime Energy PV Nord AG	Allschwil (Bâle Campagne), Suisse	Conception, création de centrales solaires	CHF 500'000	100 %

La Société a acquis en date du 28 février 2014, avec date d'intégration au 31 décembre 2013, une participation majoritaire dans la société "Prime Energy PV Nord AG" à Allschwil dans le canton de Bâle Campagne. L'activité de la société consiste dans la planification, la conception, la création de systèmes photovoltaïques, centrales solaires ainsi que la vente et l'exploitation de tels systèmes dans le pays.

La société investit dans des installations photovoltaïques situées dans le canton d'Argovie.

<u>Nom</u>	<u>Siège</u>	<u>But</u>	<u>Capital-actions</u>	<u>Droits de vote au 31.12.2015</u>
Pitarre I	Paris, France	Conception, création de centrales solaires	EUR 5'000	100 %

La Société a acquis en date du 30.08.2013 une participation majoritaire dans Pitarre I, de la Société « GBL Energies SAS » à Paris. L'activité de la société consiste dans la planification, la conception, la création de systèmes photovoltaïques, centrales solaires ainsi que la vente et l'exploitation de tels systèmes à la France.

<u>Nom</u>	<u>Siège</u>	<u>But</u>	<u>Capital-actions</u>	<u>Droits de vote au 31.12.2015</u>
Pitarre II	Paris, France	Conception, création de centrales solaires	EUR 5'000	100 %

La Société a acquis en date du 30.08.2013 une participation majoritaire dans Pitarre II, de la Société « GBL Energies SAS » à Paris. L'activité de la société consiste dans la planification, la conception, la création de systèmes photovoltaïques, centrales solaires ainsi que la vente et l'exploitation de tels systèmes à la France.

<u>Nom</u>	<u>Siège</u>	<u>But</u>	<u>Capital-actions</u>	<u>Droits de vote au 31.12.2015</u>
PEC Sun-Invest Gmbh	Weil am Rhein, Allemagne	Achat-vente et gestion d'installations photovoltaïques, vente du courant au réseau public	EUR 25'000	100 %

La Société a constitué la Sarl "PEC Sun-Invest Gmbh" à Weil am Rhein en Allemagne, en date du 1^{er} septembre 2014. L'activité de la société consiste dans l'achat-vente et l'exploitation de centrales solaires, ainsi que la distribution du courant au réseau public en Allemagne.

<u>Nom</u>	<u>Siège</u>	<u>But</u>	<u>Capital-actions</u>	<u>Droits de vote au 31.12.2015</u>
Area-Real Holding AG	Allschwil (Bâle Campagne), Suisse	Activité de holding et gestion immobilière (achat/vente et gestion d'immeubles résidentiels et commerciaux), en Suisse et à l'étranger	CHF 100'000	50 %

La Société a acquis en date du 27 janvier 2015, une participation de 50% dans la société "Area-Real Holding AG" située à Allschwil. Cette société détient elle-même 100% de la société "Area-Real Immobilien 1 AG, au capital de CHF 2'000'000.

- 2) **la valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan (art. 959, al. 2, ch. 6 CO)**

	31.12.2015 CHF
Engagements contractés	78'185

3) le montant total des sûretés constituées en faveur de tiers (art. 959, al. 2, ch. 8 CO)

	<u>31.12.2015</u>
	<u>CHF</u>
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services (valeur comptable)	1'600'000

Les sûretés constituées sur les prêts accordés à des sociétés liées (valeur comptable) se réfèrent à une déclaration de postposition signée au 31 décembre 2015 sur les créances auprès de ses filiales, soit Prime Energy Production AG, Allschwil pour un montant de CHF 1'000'000 et Prime Energy PV Nord AG, Allschwil d'un montant de CHF 600'000.

4) le montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété (art. 959, al. 2, ch. 9 CO)

	<u>31.12.2015</u>
	<u>CHF</u>
Immeubles (valeur comptable)	39'022'000
Constructions en cours (valeur comptable)	16'295'000

Les gages constitués sur les immeubles et les constructions en cours se réfèrent aux emprunts hypothécaires souscrits auprès de différents établissements bancaires en Suisse.

5) les obligations légales ou effectives pour lesquelles une perte d'avantages économiques apparaît improbable ou est d'une valeur qui ne peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant (engagement conditionnel) (art. 959, al. 2, ch. 10 CO)

	31.12.2015
	CHF
Engagements irrévocables	170'000

Il s'agit d'un engagement contracté suite à l'acquisition d'un bien immobilier situé à Rainächer 2 (Midas Real AG) pour un montant de CHF 200'000 et dont CHF 30'000 ont été enregistrés au 31 décembre 2015 sous la rubrique "Immeubles".

6) les explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat (art. 959, al. 2, ch. 12 CO)

	31.12.2015 CHF
Produits extraordinaires	1'526'031
Charges extraordinaires	(1'541'508)

Produits extraordinaires :

Le Conseil d'administration a décidé de réintégrer des amortissements antérieurs jusqu'à hauteur du prix d'acquisition de 2 biens immobiliers situés à Lucerne (Haldenstrasse 9) et Olten (Unterführungsstrasse 29) chacun pour un montant de CHF 587'500, soit au total CHF 1'175'000.

Les autres produits extraordinaires résultent de remboursement d'assurances suite à des dommages et de vente d'actions d'une société immobilière.

Charges extraordinaires :

Le Conseil d'administration a décidé de constituer une provision d'un montant de CHF 1'175'000 sur des immeubles détenus à Kellerackerstr. 31, 33 et 35 à Widen dans le canton d'Argovie, celle-ci a été enregistrée sous la rubrique "Charges extraordinaires - Amortissements sur immeubles" au compte de résultat.

Les autres charges extraordinaires sont liées à des dépenses consécutives à l'enquête de la FINMA et autres charges liées.

7) Les événements importants survenus après la date du bilan (art. 959, al. 2, ch. 13 CO)

PrimeEnergy Cleantech SA a émis au 31 mars 2016 deux nouvelles tranches d'emprunts obligataires G (taux 3,5%, échéance 31.03.2022) et H (taux 4%, échéance 31.03.2026) chacune de CHF 6 Mio. Le montant souscrit de la tranche G se chiffre de CHF 2'770'000 et le montant souscrit de la tranche H se chiffre de CHF 1'230'000. La tranche C, montant souscrit de CHF 270'000 et portant un coupon de 3,125% a été remboursé au 21 mars 2016.

8) EMPRUNTS OBLIGATAIRES

La Société a émis des emprunts obligataires aux conditions suivantes :

Tranche A :

Montant	:	CHF 6'000'000 ; réparti en 600 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	30 août 2011
Taux d'intérêt	:	4.75 %
Échéance, durée	:	30 août 2018 (7 ans)
Montant souscrit au 31.12.2015	:	CHF 5'430'000

Tranche B :

Montant	:	CHF 6'000'000 ; réparti en 600 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	30 août 2011
Taux d'intérêt	:	5.85 %
Échéance, durée	:	30 août 2021 (10 ans)
Montant souscrit au 31.12.2015	:	CHF 5'880'000

Tranche C :

Montant	:	CHF 10'000'000 ; réparti en 1'000 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	21 mars 2013
Taux d'intérêt	:	3.125 %
Échéance, durée	:	21 mars 2016 (3 ans)
Montant souscrit au 31.12.2015	:	CHF 270'000

Tranche D :

Montant	:	CHF 20'000'000 ; réparti en 2'000 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	21 mars 2013
Taux d'intérêt	:	5.125 %
Échéance, durée	:	21 mars 2023 (10 ans)
Montant souscrit au 31.12.2015	:	CHF 9'970'000

Tranche E :

Montant	:	CHF 8'000'000 ; réparti en 800 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	31 octobre 2014
Taux d'intérêt	:	4.5 %
Échéance, durée	:	31 octobre 2020 (6 ans)
Montant souscrit au 31.12.2015	:	CHF 1'760'000

Tranche F :

Montant	:	CHF 8'000'000 ; réparti en 800 obligations au porteur d'une valeur nominale de CHF 10'000 chacune.
Date d'émission	:	31 octobre 2014
Taux d'intérêt	:	5 %
Échéance, durée	:	31 octobre 2022 (8 ans)
Montant souscrit au 31.12.2015	:	CHF 530'000

9) Ventilation des dettes à long terme portant intérêt, selon leur exigibilité, à savoir de un à cinq ans et plus de cinq ans (art. 961a, al. 1, ch. 1 CO applicable aux grandes entreprises)

		31.12.2015		
		Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé
Dettes à long terme portant intérêts				
Emprunts hypothécaires		-	45'799'050	45'799'050
Emprunts obligataires		7'190'000	16'380'000	23'570'000
Engagements envers des personnes proches		1'866'831	-	1'866'831
Total 31.12.2015		9'056'831	62'179'050	71'235'881

10) le montant des honoraires versés à l'organe de révision pour les prestations en matière de révision, d'une part, et pour les autres prestations de services, d'autre part (art. 961a, al. 1, ch. 2 CO applicable aux grandes entreprises)

	31.12.2015 CHF
Honoraires d'audit	133'185